

\*.\*.\*.\*.\*

## **S O M M A I R E**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL**

-----

RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES

*I.C.S.Y.  
ASSOCIATION*

31/12/2018

ASSOCIATION I.C.S.Y.  
Siège social : 13 RUE PASTEUR 78120 RAMBOUILLET  
SIRET : 433 361 854 00014

\*.\*.\*.\*.\*

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association I.C.S.Y. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association I.C.S.Y. à la fin de cet exercice.

Par ailleurs nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs et budgets présentés aux Administrations, et ne concernent pas le bilan et compte de résultat de chaque activité.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le résultat des activités contrôlées a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des Administrations de contrôle,
- L'Annexe expose les règles et méthodes comptables, et mentionne toute information significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association I.C.S.Y. à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association. Ils sont la sommation de l'ensemble de vos activités :

- ⇒ Le bilan se totalise à 1 409 997€ et fait ressortir un déficit de 30 766€
- ⇒ Le compte de résultat se totalise en charges à 1 437 010€ et en produits à 1 406 244€.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

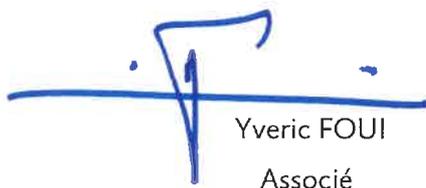
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHARTRES, le 03 Juin 2019

ORCOM AUDIT  
Commissaire aux comptes



Yveric FOUI  
Associé

**ICSY - INSTANCE COORDINATION SUD YVELINES**  
**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	2 759,98	2 759,98				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	14 364,27	14 285,44	78,83	0,01	218,63	0,02
Autres immobilisations corporelles	283 670,09	243 219,34	40 450,75	2,87	56 744,83	4,10
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	8 952,36		8 952,36	0,63	8 952,36	0,65
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations	2 500,00		2 500,00	0,18	2 500,00	0,18
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>312 246,70</b>	<b>260 264,76</b>	<b>51 981,94</b>	<b>3,69</b>	<b>68 415,82</b>	<b>4,94</b>
Comptes de liaison (1)						
<b>TOTAL (II)</b>						
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Budgets annexes						
<b>CREANCES (2) :</b>						
Avances & acomptes versés sur commandes	915,00		915,00	0,06	915,00	0,07
Créances usagers et comptes rattachés (3)	7 399,89		7 399,89	0,52	4 418,54	0,32
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	0,01		0,01	0,00	1 428,75	0,10
. Personnel	1 500,01		1 500,01	0,11	1 550,00	0,11
. Organismes sociaux	1 154,51		1 154,51	0,08		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	81 921,31		81 921,31	5,81	8 234,75	0,59

YF

**ICSY - INSTANCE COORDINATION SUD YVELINES  
BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Valeurs mobilières de placement	224 516,30		224 516,30	15,92	224 516,30	16,22
Disponibilités	1 034 642,19		1 034 642,19	73,38	1 064 787,04	76,94
Charges constatées d'avance	5 966,09		5 966,09	0,42	9 673,11	0,70
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 358 015,31</b>		<b>1 358 015,31</b>	<b>96,31</b>	<b>1 315 523,49</b>	<b>95,06</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1 670 262,01</b>	<b>260 264,76</b>	<b>1 409 997,25</b>	<b>100,00</b>	<b>1 383 939,31</b>	<b>100,00</b>

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

YF

## ICSY - INSTANCE COORDINATION SUD YVELINES BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES:</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	137 376,85	9,74	137 376,85	9,93
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluation				
<b>RESERVES:</b>				
Excédents affectés à l'investissement	72 918,68	5,17	72 918,68	5,27
Réserves de compensation	83 754,57	5,94	83 754,57	6,05
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement				
Autres réserves	12 878,00	0,91	12 878,00	0,93
<b>REPORT A NOUVEAU:</b>				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	845 342,81	59,95	873 055,20	63,08
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-4 493,00	-0,31	-4 493,00	-0,31
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-30 766,19	-2,17	-15 808,39	-1,13
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			3 897,89	0,28
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES:</b>				
Couverture du besoin en fonds de roulement				
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 117 011,72</b>	<b>79,22</b>	<b>1 163 579,80</b>	<b>84,08</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Fonds dédiés</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>DETTES (3) :</b>				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	38,59	0,00	45,65	0,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	71 917,93	5,10	61 104,51	4,42
Dettes fiscales et sociales	175 512,61	12,45	152 077,63	10,99
Autres (5)	106,40	0,01	231,72	0,02
Produits constatés d'avance	45 410,00	3,22	6 900,00	0,50
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>292 985,53</b>	<b>20,78</b>	<b>220 359,51</b>	<b>15,92</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 409 997,25</b>	<b>100,00</b>	<b>1 383 939,31</b>	<b>100,00</b>

**ICSY - INSTANCE COORDINATION SUD YVELINES**  
**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
---------------	---	---

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

- |  |  |
|--|--|
| <p>(1) Dont compte 1201 :<br/>et compte 1291 :<br/>: résultats sous contrôle de tiers financeurs.</p> <p>(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.</p> <p>(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.</p> <p>(4) Dont à moins d'un an :<br/>Dont à plus d'un an :</p> <p>(5) Dont fonds des majeurs protégés :</p> |  |
|--|--|

YF

## ICSY - INSTANCE COORDINATION SUD YVELINES COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens					90,00	0,14	-90	-100,00	
Prestations de services	69 303,48		69 303,48	100,00	62 744,76	99,86	6 559	10,45	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>69 303,48</b>		<b>69 303,48</b>	<b>100,00</b>	<b>62 834,76</b>	<b>100,00</b>	<b>6 469</b>	<b>10,30</b>	
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Dotations et produits de tarification									
Subventions d'exploitation			1 299 525,58	N/S	1 293 035,24	N/S	6 490	0,50	
Dons									
Cotisations			3 320,00	4,79	2 630,00	4,19	690	26,24	
Legs et donation									
Produits liés à des financements réglementaires									
Autres produits			260,13	0,38	259,60	0,41	1	0,39	
Reprise de provisions			626,49	0,90			626	N/S	
Transfert de charges			29 597,87	42,71	9 896,70	15,75	19 701	199,08	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>1 333 330,07</b>	<b>N/S</b>	<b>1 305 821,54</b>	<b>N/S</b>	<b>27 509</b>	<b>2,11</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 402 633,55</b>	<b>N/S</b>	<b>1 368 656,30</b>	<b>N/S</b>	<b>33 977</b>	<b>2,48</b>	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			3 608,66	5,21	6 465,73	10,29	-2 857	-44,18	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>3 608,66</b>	<b>5,21</b>	<b>6 465,73</b>	<b>10,29</b>	<b>-2 857</b>	<b>-44,18</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital			1,89	0,00	5 071,20	8,07	-5 070	-99,97	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>1,89</b>	<b>0,00</b>	<b>5 071,20</b>	<b>8,07</b>	<b>-5 070</b>	<b>-99,97</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>1 406 244,10</b>	<b>N/S</b>	<b>1 380 193,23</b>	<b>N/S</b>	<b>26 051</b>	<b>1,89</b>	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-30 766,19</b>	<b>-44,38</b>	<b>-15 808,39</b>	<b>-25,15</b>	<b>-14 958</b>	<b>-94,61</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 437 010,29</b>	<b>N/S</b>	<b>1 396 001,62</b>	<b>N/S</b>	<b>41 009</b>	<b>2,94</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises et de matières premières			3 695,05	5,33	4 496,94	7,16	-801	-17,81	
Variation de stock marchandises et matières premières			138,61	0,20	91,90	0,14	47	51,65	
Autres achats non stockés			43 356,68	62,56	56 799,95	90,40	-13 443	-23,66	
Services extérieurs			63 006,41	90,91	68 458,36	106,95	-5 452	-7,95	
Autres services extérieurs			148 933,89	214,90	156 114,59	248,45	-7 181	-4,59	
Impôts, taxes et versements assimilés			67 703,81	97,69	59 280,00	94,34	8 423	14,21	
Salaires et traitements			764 283,09	N/S	715 414,14	N/S	48 869	6,83	
Charges sociales			322 200,80	464,91	307 573,51	489,50	14 627	4,76	

YF

**ICSY - INSTANCE COORDINATION SUD YVELINES**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Autres charges de personnel						
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements	22 615,01	32,63	26 078,73	41,50	-3 463	-13,27
Dotations aux provisions						
Autres charges	359,94	0,52	289,50	0,46	70	24,22
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>1 436 293,29</b>	<b>N/S</b>	<b>1 394 597,62</b>	<b>N/S</b>	<b>41 696</b>	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	717,00	1,03	1 404,00	2,23	-687	-48,92
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1 437 010,29</b>	<b>N/S</b>	<b>1 396 001,62</b>	<b>N/S</b>	<b>41 009</b>	<b>2,94</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 437 010,29</b>	<b>N/S</b>	<b>1 396 001,62</b>	<b>N/S</b>	<b>41 009</b>	<b>2,94</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

YF

## Annexes Légales 2019

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 1 409 997,25 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -30 766,19 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

YF

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Indemnités de Fin de Carrière

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

L'association a pour objet de réunir les acteurs individuels et institutionnels de droit privé ou public, intervenant dans la région afin de coordonner les actions et mettre en œuvre les plus adaptées aux besoins de la population âgée dans les domaines sanitaires et sociaux, culturels et humanitaires ; son activité se déroule dans le cadre des structures suivantes :

- ✚ Le PAT (Pôle Autonomie Territorial) ouvert au 01/01/2017 et qui regroupe les instances suivantes :
  - La Coordination de Gérontologie (CGL) / YES : cette instance favorise le maintien des personnes âgées à domicile en les orientant vers les aides et services permettant le maintien à domicile, et en coordonnant les différents intervenants nécessaires à ce maintien.
  - L'EMS-APA : instance d'évaluation médico-sociale à domicile par le biais d'une assistance sociale et en harmonie avec le médecin de l'EMS, afin de permettre d'obtenir l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sur présentation d'un plan d'aide.
  - La Coordination Handicap Local (CHL) : elle assiste les personnes handicapées.
- ✚ Le CATALPA : c'est une structure d'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- ✚ La PLATEFORME : c'est une structure d'accompagnement et de répit aux aidants des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.
- ✚ La MAIA : c'est une méthode innovante qui permet de développer un processus " d'intégration " des soins et des aides participant au maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Le cahier des charges national, publié par décret n° 2011-1210 du 29 septembre 2011, définit les mécanismes de cette méthode d'organisation.

L'association reçoit des subventions de fonctionnement, les cotisations de ses membres et, dans certains cas, une participation financière des personnes aidées.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais remises, ristournes et des escomptes de règlement.

### Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais remises, ristournes et des escomptes de règlement, ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production, ou à leur valeur vénale.

L'association n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

YF

Immobilisations non décomposables :

L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage eu mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Matériel et outillage industriels	de 01 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 02 à 03 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans

**CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

**Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

Suite à l'ouverture d'un Pôle Autonomie Territorial (PAT) regroupant la CHL, l'EMS et la CGL au 01/01/2017, les activités de l'EMS « Sud Yvelines », la CHL et la CGL ont cessé au 31/12/2016.

La cessation des d'activités de l'EMS « Sud Yvelines », la CHL et la CGL s'est traduite par l'examen des comptes de clôture par le Conseil Départemental des Yvelines afin de déterminer les actifs et passifs devant être reversés au Conseil Départemental.

Les comptes administratifs 2016 des d'activités de l'EMS « Sud Yvelines », la CHL et la CGL ayant été validés, le total des résultats comptables des exercices 2005 à 2015 a pu être complété par ceux de l'exercice 2016 et s'élève respectivement à :

- CHL : 213 656.82 € – 12828,23 € = 200 828.59 €
- CGL/YES : 93 750.65 € + 32 564.99 € = 126 315.64 €
- EMS : 153 702.26 € + 2 933.32 = 156 635.58 €

Soit un total de **483 779.81 €**.

A ce total viennent s'imputer des frais inhérents à la fermeture des 3 entités portant sur la régularisation de charges, sur le personnel et sur les contrat pour un total de **47 090.01 €**

Soit un total net à reverser de **436 689.80 €**.

**Produits et avoirs à recevoir**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : )	83 076
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>83 076</b>

**Charges à payer et avoirs à établir**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 120
Dettes fiscales et sociales	87 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : )	
<b>TOTAL</b>	<b>122 783</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	5 966	45 410
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>5 966</b>	<b>45 410</b>

**Engagements des Indemnités de Fin de Carrière**

L'indemnité de Fin de Carrière de l'association est de 28652 € au 31/12/2018.  
L'indemnité est non provisionnée au bilan.

YF

ASSOCIATION I.C.S.Y.  
Siège social : 13 RUE PASTEUR 78120 RAMBOUILLET  
SIRET : 433 361 854 00014

\*\*\*\*\*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

---

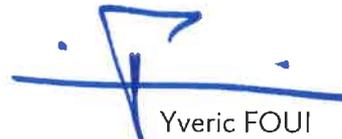
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à CHARTRES, le 03 Juin 2019

ORCOM AUDIT  
Commissaire aux comptes



Yveric FOUI  
Associé